

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1786

5 août 2011

### SOMMAIRE

Apeiron Investments S.C.A. ....	85682	Scarabeo Investment S.A. ....	85712
B.O.A. Group S.A. ....	85701	Schwedenkreuz Investments Holding S.A. .....	85700
Bois du Cerf Property S.A. ....	85721	Second German Property Portfolio S.à r.l. .....	85700
BOP (Luxembourg) TRZ S.à r.l. ....	85687	Securitec ....	85700
Bronte Financière S.C. ....	85692	Separim S.A. ....	85703
Cipriani International S.A. ....	85714	SIAL Marketing G.m.b.H. ....	85704
DKMN S.C.I. ....	85715	Sinochem Resources Luxembourg S.à r.l. .....	85703
Editis Financing S.A. ....	85687	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care X S.à r.l. ....	85717
Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l. ....	85712	SISA Estate S.à r.l. ....	85706
Hansofal S.A., SPF ....	85715	SL Fund Management S. à r.l. ....	85706
Helioven One S.à r.l. ....	85719	SL Software_Consult S.A. ....	85706
Ivesco S.A. ....	85704	Smeets Kinésithérapie S.à r.l. ....	85707
LaSalle Property Securities SICAV-FIS ..	85697	Société Amancéenne de participation (SAP) ....	85707
Lendis S.A. ....	85714	Société Immobilière de l'Ouest ....	85714
Maison-Er & Cie S.A. ....	85697	Société Immobilière de l'Ouest ....	85714
MILLA S.A., société de gestion de patri- moine familial ....	85710	Société Luxembourgeoise de Négoce In- ternational S.A. ....	85720
Northern Trust Global Services Limited .....	85717	Soludec-Development ....	85701
Novare Energy S.A. ....	85692	Sopares ....	85720
Nov Luxembourg S.A. ....	85687	Sopaver S.A. ....	85720
NYLOF, société de gestion de patrimoine familial ....	85692	Stratinvest Insurance S.A. ....	85706
OAK Tree Investment S.A. ....	85698	Sullivan & Co. S.à r.l. ....	85712
Office Park Leeds (Luxembourg) Holding S.A. ....	85698	Town Real Estate S.A. ....	85700
Okaidi Luxe S.à r.l. ....	85698	TransEuropean Property Holdings (Lu- xembourg) ....	85728
Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS ....	85698	TR International Finance S.à r.l. ....	85704
RBS (Luxembourg) S.A. ....	85699	TR International Holdings S.à r.l. ....	85720
Salton S.à r.l. ....	85699	Weda S.A. ....	85728
Salton S.à r.l. ....	85699		
Saxonia International S.à r.l. ....	85699		
SBIL International S.A. ....	85700		

**Apeiron Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.912.

L'an deux mille onze.

Le six avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions APEIRON INVESTMENTS SCA, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 112.912, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 09 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 575 du 20 mars 2006.

La séance est ouverte à 12.45 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions de commandité et vingt-quatre mille (24.000) actions de commanditaire, représentant l'intégralité du capital, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Reconduction et augmentation du capital autorisé.

Modification de l'article 7 des statuts pour porter le capital autorisé à EUR 552.500.000,-.

2) Reconduction du capital autorisé pour les classes d'actions de A à J et création d'un capital autorisé pour les classes d'actions K à Z.

Modification de l'article 7 des statuts pour renouveler le capital autorisé de la classe d'actions A à la classe d'actions J incluse soit:

1.000 actions de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune, réservées aux actionnaires commandités,  
24.000 actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe C ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe D ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe E ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe F ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe G ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe H ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe I ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe J ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune.

Modification de l'article 7 des statuts pour créer 16 nouvelles classes d'actions, de la classe d'actions K à la classe d'actions Z qui se composeront comme suit:

16.000.000 actions de Classe K ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe L ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
80.000.000 actions de Classe M ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe N ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe O ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe P ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe Q ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe R ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe S ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,

15.000.000 actions de Classe T ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe U ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe V ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe W ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe X ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe Y ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe Z ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune.

Toutes les références à l'ensemble des classes d'actions allant de A à J dans les statuts seront modifiées pour faire références à l'ensemble des classes d'actions allant de A à Z.

Toutes les références à l'ensemble des classes d'actions allant de B à J dans les statuts seront modifiées pour faire références à l'ensemble des classes d'actions allant de B à Z.

Toutes les références à l'ensemble des classes d'actions allant de B' à J' dans les statuts seront modifiées pour faire références à l'ensemble des classes d'actions allant de B' à Z'.

3) Autorisation à conférer au Gérant-Commandité de fixer, pour chaque classe d'actions, dans les limites du montant autorisé, le nombre d'actions à émettre ainsi que leur valeur nominale.

4) Augmentation du montant total des obligations que la société peut émettre pour le porter de son montant initial de EUR 150.000.000 à EUR 552.500.000 par la création de 16 nouvelles classes d'Obligations pour un montant de EUR 402.500.000,- et réparti comme suit:

Obligations KO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations LO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations MO d'un encours total de EUR 102.500.000,  
Obligations NO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations OO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations PO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations QO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations RO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations SO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations TO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations UO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations VO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations WO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations XO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations YO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations ZO d'un encours total de EUR 20.000.000,

Toutes les références à l'ensemble des classes d'obligations allant de AO à JO dans les statuts seront modifiées pour faire références à l'ensemble des classes d'obligations allant de AO à ZO.

5) Autorisation à conférer au Gérant-Commandité de fixer, pour chaque classe d'obligations, dans les limites du montant autorisé, le nombre d'obligations à émettre ainsi que leur valeur nominale.

6) Modifications afférentes des statuts afin de les adapter aux décisions prises.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de reconduire et d'augmenter le capital autorisé à cinq cent cinquante-deux millions cinq cent mille euros (€ 552.500.000,-). Pour une durée de 5 ans à partir de la publication du présent acte du Mémorial C, conformément à l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de reconduire le montant du capital autorisé pour les classes d'actions de A à J et de créer un capital autorisé pour les classes d'actions K à Z et l'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour renouveler le capital autorisé de la classe d'actions A à la classe d'actions J incluse soit:

1.000 actions de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune, réservées aux actionnaires commandités,  
24.000 actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe C ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe D ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe E ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,

14.996.875 actions de Classe F ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe G ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe H ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe I ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe J ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune.

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour créer 16 nouvelles classes d'actions, de la classe d'actions K à la classe d'actions Z qui se composeront comme suit:

16.000.000 actions de Classe K ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe L ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
80.000.000 actions de Classe M ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe N ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe O ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe P ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe Q ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe R ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe S ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe T ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe U ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe V ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe W ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe X ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe Y ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe Z ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune.

Toutes les références à l'ensemble des classes d'actions allant de A à J dans les statuts seront modifiées pour faire références à l'ensemble des classes d'actions allant de A à Z.

Toutes les références à l'ensemble des classes d'actions allant de B à J dans les statuts seront modifiées pour faire références à l'ensemble des classes d'actions allant de B à Z.

Toutes les références à l'ensemble des classes d'actions allant de B' à J' dans les statuts seront modifiées pour faire références à l'ensemble des classes d'actions allant de B' à Z'.

Suite aux décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article sept (7) des statuts comme suit:

**Art. 7. 1<sup>er</sup> alinéa.** La société aura un capital autorisé de cinq cent cinquante-deux millions cinq cent mille euros (€ 552.500.000,-) divisé en:

1.000 actions de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune, réservées aux actionnaires commandités,  
24.000 actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe C ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe D ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe E ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe F ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe G ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe H ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe I ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
14.996.875 actions de Classe J ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
16.000.000 actions de Classe K ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe L ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
80.000.000 actions de Classe M ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe N ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe O ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe P ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe Q ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe R ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe S ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe T ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,

15.000.000 actions de Classe U ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe V ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe W ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe X ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe Y ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune,  
15.000.000 actions de Classe Z ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser le Gérant-Commandité à fixer, pour chaque classe d'actions, dans les limites du montant autorisé, le nombre d'actions à émettre ainsi que leur valeur nominale.

Suite à cette décision, le deuxième et troisième alinéas de l'article sept (7) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 7. 2<sup>ème</sup> alinéa.** Chaque classe d'actions pourra être de type distribuant ou capitalisant, ou combiner les deux modes. Dans ce dernier cas, les classes d'actions se doubleront en actions B (classe distributive) et B' (classe capitalisante), jusqu'à Z (classe distributive) et Z' (classe capitalisante) inclus. Le Gérant-Commandité est autorisé à émettre des actions A, B – Z et B' – Z' supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la société jusqu'au capital autorisé de la société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7. 3<sup>ème</sup> alinéa.** Le Gérant-Commandité est également autorisé à émettre, dans les limites du capital autorisé et pendant la même période que celle visée ci-dessus, des actions nouvelles dans tout nouveau compartiment qu'il aura pris la décision d'établir, pour chaque classe d'actions, dans les limites du montant autorisé, le nombre d'actions à émettre ainsi que leur valeur nominale.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le montant total des obligations que la société peut émettre pour le porter de son montant initial de EUR 150.000.000 à EUR 552.500.000 par la création de 16 nouvelles classes d'Obligations pour un montant de EUR 402.500.000,- et réparti comme suit:

Obligations KO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations LO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations MO d'un encours total de EUR 102.500.000,  
Obligations NO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations OO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations PO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations QO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations RO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations SO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations TO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations UO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations VO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations WO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations XO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations YO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations ZO d'un encours total de EUR 20.000.000,

Toutes les références à l'ensemble des classes d'obligations allant de AO à JO dans les statuts seront modifiées pour faire références à l'ensemble des classes d'obligations allant de AO à ZO.

Suite à ces décisions, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article huit (8) des statuts comme suit:

**Art. 8. 1<sup>er</sup> alinéa.** La société peut émettre en une ou plusieurs fois des obligations pour un montant total de cinq cent cinquante-deux millions cinq cent mille euros (€ 552.500.000,-) divisé en:

15.000.000 obligations AO ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune, réservées aux actionnaires commandités,

15.000.000 obligations BO ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune,  
15.000.000 obligations CO ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune,  
15.000.000 obligations DO ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune,  
15.000.000 obligations EO ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune,  
15.000.000 obligations FO ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune,

15.000.000 obligations GO ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune,  
15.000.000 obligations HO ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune,  
15.000.000 obligations IO ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune, et  
15.000.000 obligations JO ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.  
Obligations KO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations LO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations MO d'un encours total de EUR 102.500.000,  
Obligations NO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations OO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations PO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations QO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations RO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations SO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations TO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations UO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations VO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations WO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations XO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations YO d'un encours total de EUR 20.000.000,  
Obligations ZO d'un encours total de EUR 20.000.000

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser le Gérant-Commandité à fixer, pour chaque classe d'obligations, dans les limites du montant autorisé, le nombre d'obligations à émettre ainsi que leur valeur nominale.

Suite à cette décision, le deuxième et troisième alinéas de l'article huit (8) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 8. 2<sup>ème</sup> alinéa.** «Le Gérant-Commandité est autorisé à émettre des obligations AO - ZO supplémentaires, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles obligations durant la vie de la société.»

**Art. 8. 3<sup>ème</sup> alinéa.** «Le Gérant-Commandité est également autorisé à émettre, dans les limites du montant autorisé et pendant la même période que celle visée ci-dessus, des obligations nouvelles dans tout nouveau compartiment qu'il aura pris la décision d'établir et à fixer, pour chaque classe d'obligations, dans les limites du montant autorisé, le nombre d'obligations à émettre ainsi que leur valeur nominale.»

#### *Sixième résolution*

Suite aux décisions qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article neuf (9) des statuts comme suit:

**Art. 9. 1<sup>er</sup> alinéa.** «Cet article s'applique aux compartiments d'actions A-Z, A'-Z' et d'obligations AO-ZO ainsi qu'à tout nouveau compartiment de Valeurs Mobilières que le Gérant-Commandité de la société pourra établir par la suite au sein de la société. Chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif du bilan de la société. Les résolutions du Gérant-Commandité créant un ou plusieurs compartiments au sein de la société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date des résolutions. Le Gérant-Commandité fera ensuite documenter la création des nouveaux compartiments par acte notarié, dressé à la requête du Gérant-Commandité, afin d'effectuer toute modification aux présents statuts devenue nécessaire par la suite de la création d'un ou plusieurs nouveaux compartiments.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2011. Relation: EAC/2011/5072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M. N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011071933/266.

(110079991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Nov Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 141.793.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081563/10.

(110091331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Editis Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 103.149.

En date du 6 décembre 2011, Audit Trust S.A. a transféré son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2011, a renouvelé pour une période de 3 ans le mandat des administrateurs, Editis S.A., Madame Isabelle Ramond-Bailly et Monsieur Roland PEYRAUBE, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

L'assemblée générale du même jour a, en outre, décidé de renouveler pour une période d'un an, le mandat de Audit Trust S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 10/06/2011.

Pour: *EDITIS FINANCING S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny MARX / Valérie WOZNIAK

Référence de publication: 2011084212/20.

(110093162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

**BOP (Luxembourg) TRZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 175.404.545,00.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 160.831.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS

4162897 Canada Ltd, having its registered office at Suite 330, 181 Bay Street, Toronto, Canada, registered in Canada under registration number 416289-7, (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as a Sole Shareholder of BOP (Luxembourg) TRZ S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated May 6, 2011 of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting is presided by Mrs. Flora Gibert, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown in the attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 25,000 (twenty-five thousand) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

### Agenda

1.- Increase of the corporate capital by the amount of USD 175,379,545 (one hundred and seventy-five million three hundred and seventy-nine thousand five hundred and forty-five US dollars) so as to raise it from its present amount of USD 25,000 (twenty-five thousand US dollars) to USD 175,404,545 (one hundred and seventy-five million four hundred and four thousand five hundred and forty-five US dollars) by the issue of 175,379,545 (one hundred and seventy-five million three hundred and seventy-nine thousand five hundred and forty-five) new shares having a par value of USD 1 (one US dollar) each, subject to payment of a share premium amounting to USD 771,680,000 (seven hundred and seventy-one million six hundred and eighty thousand US dollars) and to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve for an amount of USD 17,540,455 (seventeen million five hundred and forty thousand four hundred and fifty-five US dollars).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares of Gibbrook Properties Limited, a Gibraltar company.

3.- Amendment of article eight of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the Sole Shareholder makes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder exercising the powers devolved to the general meeting of shareholder, decides to increase the issued share capital by USD 175,379,545 (one hundred and seventy-five million three hundred and seventy-nine thousand five hundred and forty-five US dollars) so as to raise it from its present amount of USD 25,000 (twenty-five thousand US dollars) to USD 175,404,545 (one hundred and seventy-five million four hundred and four thousand five hundred and forty-five US dollars) by the issue of 175,379,545 (one hundred and seventy-five million three hundred and seventy-nine thousand five hundred and forty-five) new shares having a par value of USD 1 (one US dollar) each, subject to payment of a share premium amounting in total to USD 771,680,000 (seven hundred and seventy-one million six hundred and eighty thousand US dollars) and to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve for an amount of USD 17,540,455 (seventeen million five hundred and forty thousand and four hundred and fifty-five US dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of shares of a company having its registered office in Gibraltar.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder accepts the subscription of the new shares by the shareholder "4162897 Canada Ltd", that is to say for all the 175,379,545 (one hundred and seventy-five million three hundred and seventy-nine thousand five hundred and forty-five) new shares to be issued.

#### *Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the aforementioned company "4162897 Canada Ltd", here represented by virtue of the aforementioned proxy;

which declares to subscribe to the 175,379,545 (one hundred and seventy-five million three hundred and seventy-nine thousand five hundred and forty-five) new shares and to pay them up as well as the share premium and the legal reserve by a contribution in kind hereafter described.

#### *Description of the contributions*

1,359,328,829 ordinary shares of USD 1 each and 1 Non-Voting Redeemable Preference Share of USD 1 in the capital of "Gibbrook Properties Limited", a company incorporated under the laws of Gibraltar; this contribution being valued at USD 964,600,000 USD (nine hundred and sixty-four million six hundred thousand US dollars), remunerated by the issuance of 175,379,545 (one hundred and seventy-five million three hundred and seventy-nine thousand five hundred and forty-five US dollars) new shares in the Company.

#### *Evaluation*

The net value of this contribution in kind is evaluated at 964,600,000 USD (nine hundred and sixty-four million six hundred thousand US dollars).

- The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of USD 175,379,545 (one hundred and seventy-five million three hundred and seventy-nine thousand five hundred and forty-five US dollars) and as share premium for an amount of USD 771,680,000 (seven hundred and seventy-one million six hundred and eighty thousand US dollars) and to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve for an amount of USD 17,540,455 (seventeen million five hundred and forty thousand and four hundred and fifty-five US dollars).

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a balance sheet of the concerned company and by a declarations attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.



*Effective implementation of the contribution*

"4162897 Canada Ltd", contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- the Contributor is the sole owner of the shares;
- all formalities shall be carried out in Gibraltar in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

*Manager's intervention*

Thereupon intervene:

1. Mr. Keith Hyde, manager, with professional address at 26, Hambly Avenue, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada;
  2. Mr. Bruno Bagnouls, manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
  3. Ms. Anna Sofronyuk, manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- here represented by Mrs. Sara Lecomte, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, the three of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend article eight of the Articles of Association to read as follows:

**Art. 8.** "The Company's capital is set at USD 175,404,545 (one hundred and seventy-five million four hundred and four thousand five hundred and forty-five US dollars) represented by 175,404,545 shares (one hundred and seventy-five million four hundred and four thousand five hundred and forty-five) with a par value of USD 1 (one US dollar) each, subject to a share premium amounting in total to USD 771,680,000 (seven hundred and seventy-one million six hundred and eighty thousand US dollars)".

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 7,000.- (seven thousand Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

4162897 Canada Ltd, une société ayant son siège social à Suite 330, 181 Bay Street, Toronto, Canada, sous le numéro d'enregistrement 416289-7 l'«Associé Unique»;

en sa qualité d'Associé Unique de la société à responsabilité limitée "BOP (Luxembourg) TRZ S.à r.l.", ayant son siège social à 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois suivant un acte du 6 mai 2011 de Maître Joseph Elvinger, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 175,379,545 USD (cent soixante-quinze million trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-cinq USD) pour le porter de son montant actuel de 25,000 USD (vingt-cinq mille USD) à 175,404,545 USD (cent soixante-quinze million quatre cent quatre mille cinq cent quarante-cinq USD) par l'émission de 175,379,545 (cent soixante-quinze million trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 USD (un USD) chacune, subordonnée au paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 771,680,000 (sept cent soixante-onze million six cent quatre-vingt mille USD) et d'une réserve non distribuable du bilan pour un montant de USD 17,540,455 (dix-sept million cinq cent quarante mille quatre cent cinquante-cinq USD).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en numéraire des actions de Gibbrook Properties Limited, une société de Gibraltar.

3.- Modification afférente de l'article huit des statuts, de manière à refléter les changements ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de 175,379,545 USD (cent soixante-quinze million trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-cinq USD) pour le porter de son montant actuel de 25,000 USD (vingt-cinq mille USD) à 175,404,545 USD (cent soixante-quinze million quatre cent quatre mille cinq cent quarante-cinq USD) par l'émission de 175,379,545 (cent soixante-quinze million trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 USD (un USD) subordonnée au paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 771,680,000 (sept cent soixante-onze million six cent quatre-vingt mille USD) et d'une réserve non distribuable du bilan pour un montant de USD 17,540,455 (dix-sept million cinq cent quarante mille quatre cent cinquante-cinq USD), le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social à Gibraltar.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique accepte la souscription des parts sociales nouvelles par "4162897 Canada Ltd", pour l'intégralité des 175,379,545 (cent soixante-quinze million trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-cinq) parts sociales nouvelles à émettre.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes la société "4162897 Canada Ltd", représentée en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 175,379,545 (cent soixante-quinze million trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-cinq) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission et de la réserve non distribuable du bilan par un apport en nature ci-après décrit.

#### *Description de l'apport*

1,359,328,829 actions ordinaires de USD 1 chacune et une action préférentielle sans droit de vote de USD 1 dans le capital de "Gibbrook Properties Limited", une société régie par les lois de Gibraltar; cet apport étant évalué à 964,600,000 USD (neuf cent soixante-quatre millions six cent mille USD), rémunéré par l'émission de 175,379,545 (cent soixante-quinze million trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-cinq) parts sociales nouvelles de la Société.

#### *Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à 964,600,000 USD (neuf cent soixante-quatre millions six cent mille USD).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à la Société doit être considérée comme du capital pour un montant de USD 175,379,545 (cent soixante-quinze million trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-cinq USD), d'une prime d'émission de USD 771,680,000 (sept cent soixante-onze million six cent quatre-vingt mille USD) et d'une réserve non distribuable du bilan pour un montant de USD 17,540,455 (dix-sept million cinq cent quarante mille quatre cent cinquante-cinq USD).

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par un bilan de la société concernée et des déclarations attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

### *Réalisation effective de l'apport*

"4162897 Canada Ltd ", prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées à Gibraltar, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

### *Intervention des gérants*

Sont alors intervenus:

- Monsieur Keith Hyde, manager, avec adresse professionnelle au 26, Hambly Avenue, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada;
- Monsieur Bruno Bagnouls, manager, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mademoiselle Anna Sofronyuk, manager, avec une adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

ici représentés par Madame Sara Lecomte, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée,

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les trois marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 (huit) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 8.** "Le capital social de la société est fixé à 175,404,545 USD (cent soixante-quinze million quatre cent quatre mille cinq cent quarante-cinq USD) divisé en 175,404,545 (cent soixante-quinze million quatre cent quatre mille cinq cent quarante-cinq) parts sociales de USD 1 (un USD) chacune, sujettes à une prime d'émission d'un montant de 771,680,000 (sept cent soixante-onze million six cent quatre-vingt mille USD)"

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 7.000,- (sept mille Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2011. Relation: LAC/2011/21809. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011071971/234.

(110080017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**NYLOF, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 4.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NYLOF, société de gestion de patrimoine familial*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011081567/12.

(110091078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Novare Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 60.119.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> avril 2011*

En date du 1<sup>er</sup> avril 2011, l'Assemblée décide de révoquer Monsieur José Maria Grana Dominguez de son mandat d'Administrateur de la Société;

Par ailleurs, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Daniel Cohen demeurant professionnellement à 3, avenue Hoche F-75008 Paris comme nouvel Administrateur de la Société pour une durée de six ans;

L'Assemblée décide également de transférer le siège social de la Société de L – 2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol à L – 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait  
*Pour la Société*

Référence de publication: 2011081564/16.

(110091677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Bronte Financière S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg E 4.502.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur John Penning, employé privé, né le 17 août 1972 à Luxembourg, demeurant à 53, rue des Genêts, L-8131 Bridel;

2) Monsieur Christian Penning, employé privé, né le 12 juin 1964 à Luxembourg, demeurant à 9 rue du Bois à L – 4981 Reckange/Mess,

ici représenté par Monsieur John PENNING, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 mai 2011.

3) Monsieur Bernard Stein, né le 25 septembre 1949 à Luxembourg, demeurant à 97-99, rue Ousterholz L-6213 Consdorf,

ici représenté par Monsieur John PENNING, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 mai 2011.

4) Madame Claudie Stein-Lambert, née le 1 juin 1940 à Luxembourg, demeurant à 97-99, rue Ousterholz L-6213 Consdorf;

ici représenté par Monsieur John PENNING, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 mai 2011.

5) Greensol Limited, une société de droit chypriote, ayant son siège social 15, Manto Mavrogenous, Suite 301, 2414, Engomi, Nicosie, Chypre, n° de registre 287435,

ici représentée par Monsieur Knut REINERTZ, directeur, avec adresse professionnelle au 9b, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nicosie, Chypre, le 25 mai 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils entendent constituer par les présentes entre eux et tous éventuels propriétaires futurs de parts sociales ainsi que suit:

### I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les associés désignés ci-dessus une société civile qui prend la dénomination de "Bronte Financière S.C." (la «Société»).

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières ou immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, dans le respect impératif des statuts et autres documents contractuels établissant la nature et les modalités de vente, cession ou échange des actifs détenus par la société, en particulier, et de manière non limitative, les valeurs mobilières auxquelles sont attachées un droit de préemption au profit de tiers détenteurs des mêmes valeurs mobilières émises par les mêmes entités.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toutes les formes. La société peut par ailleurs accorder, aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

### II. - Apports, Capital social, Transmission des parts sociales, Associés

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (€ 500.000-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts d'intérêts de classe A et vingt-cinq mille (25.000) parts d'intérêts de classe B, de dix Euro (10.-) chacune, et détenues comme suit:

- 1) M. Christian Penning, prénommé: quatre mille (4.000) parts d'intérêts de classe A,
- 2) M. John Penning, prénommé: cinq mille (5.000) parts d'intérêts de classe A,
- 3) M. Bernard Stein, prénommé: huit mille (8.000) parts d'intérêts de classe A,
- 4) Mme. Claudie Stein-Lambert, prénommée: huit mille (8.000) parts d'intérêts de classe A,
- 5) Société Greensol, prénommée: vingt-cinq mille (25.000) parts d'intérêts de classe B,

Les détenteurs de Parts de classe A étant ci-après repris individuellement comme «Associé de classe A» et collectivement comme «Associés de Classe A». Les détenteurs de Parts de classe B étant ci-après repris individuellement comme «Associé de classe B» et collectivement comme «Associés de Classe B».

**Art. 6.** La cession des parts d'intérêts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil et les stipulations de l'article 7.

**Art. 7.** Pour les besoins de l'article 7 les termes "transfert" ou "cession" désignent tout acte de transfert, cession ou disposition, réalisé directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, notamment par vente, donation, offre, apport en nature, échange, fusion, scission, création de privilèges ou transfert en usufruit.

7.1. En cas d'actionnariat unique, les parts d'intérêt détenues par un seul associé sont librement cessibles.

Les parts d'intérêt ne peuvent pas être transférées à des non-associés à moins que les associés représentant quatre-vingts pour cent (80%) du capital social aient donné leur accord à un tel transfert au cours d'une assemblée.

7.2. Les associés ont un droit de préemption sur les parts cédées. Les Associés de classe A ont un droit préférentiel de préemption sur les Parts de classe A conformément aux stipulations ci-dessous.

Seulement au cas où les Associés de classe A n'exerceraient pas ce droit de préemption sur les Parts de classe A ou ne l'exerceraient que partiellement, les Associés de classe B pourront exercer leur droit de préemption sur les Parts de classe A.

Ainsi, au cas où la totalité des Parts de classe A n'aura pas été préemptée par les Associés de classe A conformément aux stipulations ci-dessous, l'Associé Vendeur devra les proposer aux Associés de classe B conformément à la procédure décrite dans le présent paragraphe.

Les Associés de classe B ont un droit préférentiel de préemption sur les Parts de classe B conformément aux stipulations ci-dessous.

Seulement au cas où les Associés de classe B n'exerceraient pas ce droit de préemption sur les Parts de classe B ou ne l'exerceraient que partiellement, les Associés de classe A pourront exercer leur droit de préemption sur les Parts de classe B.

Ainsi, au cas où la totalité des Parts de classe B n'aura pas été préemptée par les Associés de classe B conformément aux stipulations ci-dessous, l'Associé Vendeur devra les proposer aux Associés de classe A conformément à la procédure décrite dans le présent paragraphe.

Tout associé d'une classe qui entend transférer, ou céder ses parts sociales détenues dans la Société (l'«Associé Vendeur»), doit informer les autres associés de la même classe (les «Associés Acheteurs») par écrit («l'Offre de Vente») qu'il souhaite transférer ses parts sociales en indiquant le nombre de parts sociales qu'il entend transférer suite à une offre formulée de bonne foi (les «Parts à Vendre»), en leur indiquant le prix proposé, la date proposée pour le transfert et le paiement du prix (en ce inclus, dans l'hypothèse d'une vente à tempérament, les garanties demandées par l'Associé Vendeur), l'identité de l'acquéreur (le «Tiers Acquéreur») et en fournissant copie de l'offre d'achat écrite. L'Associé Vendeur doit indiquer également toute information qui pourrait être raisonnablement nécessaire pour évaluer correctement la valeur du transfert. Une Offre de Vente ne peut pas être retirée sauf lorsque l'ensemble des Associés Acheteurs de la même classe a donné son consentement à un tel retrait.

A réception de l'Offre de Vente, chacun des Associés Acheteurs aura le droit d'acquérir proportionnellement à ses droits dans le capital social de la Société, et conformément à l'ordre de préemption établis ci-avant (leur «Droit Proportionnel»), les Parts à Vendre au prix fixé dans l'Offre de Vente en répondant dans les trente (30) jours de la réception de l'Offre de Vente.

Si au terme de la période des trente (30) jours après la réception de l'Offre de Vente, aucun associé de la même classe que celle dont les parts sont à vendre, n'a exercé son droit de préemption, chacun des associés de l'autre classe aura le droit d'acquérir proportionnellement à ses droits dans le capital social de la Société, les Parts à Vendre au prix fixé dans l'Offre de Vente dans les trente (30) jours de l'expiration du premier délai.

Dans chaque cas, l'Associé Acheteur exerce son droit par la remise d'un avis indiquant:

(i) le nombre de parts sociales qu'il souhaite acquérir, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il souhaite acheter dans l'hypothèse où les autres Associés Acheteurs exercent leur droit de préemption pour un nombre de parts sociales inférieur à celui de leur Droit Proportionnel; et

(ii) leur acceptation des conditions générales figurant dans l'Offre de Vente (un «Droit de Premier Refus»).

L'Associé Vendeur doit vendre les Parts à Vendre aux Associés Acheteurs ayant exercé leur droit de préemption le quinzième (15<sup>ème</sup>) jour suivant la notification d'un Droit de Premier Refus (la «Date de Transfert»).

A la Date de Transfert:

(i) l'Associé Vendeur doit transférer aux Associés Acheteurs ayant exercé leur droit de préemption la pleine propriété de son Droit Proportionnel; et

(ii) les Associés Acheteurs ayant exercé leur droit de préemption doivent payer à l'Associé Vendeur le prix de vente correspondant à son Droit Proportionnel par virement immédiatement disponible sur un compte spécifique indiqué par l'Associé Vendeur au mois cinq (5) jours avant la Date du transfert.

Dans l'hypothèse où:

(i) ni les Associés Acheteurs d'une classe, ni les Associés Acheteur de l'autre classe, ne donnent à l'Associé Vendeur un Droit de Premier Refus dans le délai spécifié; ou

(ii) les Associés Acheteurs de l'une ou l'autre classe n'achètent pas toutes les Parts à Vendre, mais seulement une partie des parts à Vendre; ou

(iii) le droit de préemption n'a pas été exercé par les Associés Acheteurs de l'une ou l'autre classe pour toutes les Parts à Vendre, mais seulement pour une partie des parts à Vendre;

Alors l'Associé Vendeur peut transférer les Parts à Vendre à un Tiers Acquéreur dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'expiration du délai fixé par le présent paragraphe, le cas échéant, pour un prix et des conditions qui ne peuvent pas être moins favorables que celles qui figurent dans l'Offre de Vente.

Il est accepté que si l'Associé Vendeur ne transfère pas ou ne cède pas les Parts à Vendre dans les quinze (15) jours ouvrables fixés ci-dessus, la procédure prévue au présent paragraphe sera répétée pour tout transfert ou cession de parts sociales.

**Art. 8.** Le prix des parts d'intérêts devant être cédées aux autres associés sera déterminé par deux experts de renommée établie, l'un choisi d'un commun accord par l'associé cédant et l'autre par la Société. La valeur retenue pour chacune de ces parts sociales sera égale à la moyenne des valorisations effectuées par les deux experts.

Le collège d'experts communiquera à l'associé cédant ainsi qu'à la Société le prix ainsi fixé, à charge pour cette dernière d'en informer l'associé cessionnaire.

Le prix de cession éventuellement à payer par les associés est payable dans les quinze (15) jours ouvrables, sauf dérogation par le conseil de gérance, à compter de la notification du prix par le collège d'expert.

La violation des paragraphes qui précèdent entraîne la nullité de la cession.

Le contrôle du respect de la procédure est exercé par le conseil de gérance qui effectue son contrôle d'office.

**Art. 9.** Chaque part sociale donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 10.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts sociales qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, le conseil de gérance devra, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente Société et sur les biens qui lui appartiennent.

### III. - Gérance, Année sociale, Assemblées

**Art. 11.** La société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé d'au moins quatre (4) gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants peuvent être associés de la Société. Ils sont nommés pour une durée indéterminée et sont révocables à tout moment, avec ou sans justification, par l'assemblée générale extraordinaire décidant à la majorité absolue des parts sociales.

**Art. 12.** Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 13.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, à moins d'une délégation spéciale du conseil de gérance à un seul gérant ou à tout autre mandataire.

La rémunération des gérants est fixée par l'assemblée ordinaire des associés.

**Art. 14.** Le conseil de gérance se réunit sur la convocation d'un gérant, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

**Art. 15.** Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Les assemblées des associés sont convoquées par le conseil de gérance aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq (5) jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour de l'assemblée. Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées.

**Art. 18.** Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale par le conseil de gérance avant la fin du mois de juin.

L'assemblée peut même se tenir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 19.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

**Art. 20.** Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé à l'article 22. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sociales sans limitation.

**Art. 21.** L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil de gérance sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 22.** L'assemblée générale extraordinaire peut sur l'initiative du conseil de gérance ou à la demande d'un ou de plusieurs associés représentant deux tiers des parts sociales, apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés, par intérêt ou par action, constituées ou à constituer;
- la transformation de la société en société de toute autre forme;
- l'extension ou la restriction de l'objet social;
- la nomination de gérants.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les décisions étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts sociales représentées, à la majorité des parts sociales représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

#### **IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux.

#### **V. - Disposition générale**

**Art. 24.** Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux vingt cinq mille (25.000) parts d'intérêts de classe A et vingt-cinq mille (25.000) parts d'intérêts de classe B comme suit:

- 1) M. Christian Penning, prénommé, souscrit à quatre mille (4.000) parts d'intérêts de classe A et les libère entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de quarante mille Euros (€ 40.000.-);
- 2) M. John Penning, prénommé, souscrit à cinq mille (5.000) parts d'intérêts de classe A et les libère entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de cinquante mille Euros (€ 50.000.-);
- 3) M. Bernard Stein, prénommé, souscrit à huit mille (8.000) parts d'intérêts de classe A et les libère entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de quatre-vingt mille Euros (€ 80.000.-);
- 4) Mme. Claudie Stein-Lambert, prénommée, souscrit à huit mille (8.000) parts d'intérêts de classe A et les libère entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de quatre-vingt mille Euros (€ 80.000.-);
- 5) La société Greensol Limited, prénommée, souscrit à vingt-cinq mille (25.000) parts d'intérêts de catégorie B et les libère entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de deux cent cinquante mille Euros (€ 250.000.-);

Les associés déclarent avoir intégralement libéré leurs souscriptions en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille Euros (€ 500.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Sont nommées au conseil de gérance de la Société les personnes suivantes:



*Gérants de catégorie A:*

- M. Christian Penning, prénommé;
- M. John Penning, prénommé.

*Gérants de catégorie B:*

- M. Patrick Hansen, né le 26 octobre 1972 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 9b, blvd du Prince Henri L-1724 Luxembourg
- M. Knut Olav Georges Reinertz, né le 31 décembre 1963 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle à 9b, blvd du Prince Henri L-1724 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est fixé au 9b, bld du Prince Henri L-1724 Luxembourg;

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. Penning, K. Reinertz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 juin 2011. LAC/2011/25491. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079850/262.

(110088958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Maison-Er & Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.202.

## EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 7 juin 2011 que:

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De ce fait l'adresse professionnelle des Administrateurs est modifiée de la manière suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011081837/17.

(110090261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

**LaSalle Property Securities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.081.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 10 mai 2011 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

\* Monsieur Stanley J. KRASKA, Managing Director, LaSalle Investment Management, 100 East Pratt Street, US- Baltimore Maryland 21202

\* Madame Stéphanie DUVAL, Fund Administration Manager, LaSalle Investment Management S.A., 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

\* Monsieur Martin POLLARD, UK Financial Controller, LaSalle Investment Management, Cavendish Square, GB-London W1A 2NF,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012,

- de renouveler le mandat de KPMG Audit, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour *LASALLE EUROPEAN PROPERTY SECURITIES SICAV-FIS*  
Société d'Investissement à Capital Variable  
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2011089456/25.

(110099826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Office Park Leeds (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 147.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011081569/10.

(110091499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**OAK Tree Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081572/10.

(110091285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Okaidi Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 154.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081573/9.

(110091676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 150.333.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 mai 2011*

L'Assemblée Générale décide de donner mandat au Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers (société à responsabilité limitée, ayant son siège social établi au 400, Rte d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B-65 477), en vue de l'audit des données comptables qui seront contenues dans le Rapport Annuel relatif à l'exercice social 2011, ce mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver le Rapport Annuel de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011081575/16.

(110090517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.196.

—

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Hesperange, le 13 avril 2011*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé de nommer les personnes suivantes aux postes d'administrateurs pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Scott Barton
- Lorna Cassidy
- Jonathan Carey
- Oezguel Guelbey
- Henry C Kelly
- Enrico Mela
- Antonio Thomas
- Mario Zardoni

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé de nommer DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises indépendant pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS (Luxembourg) S.A.

Oezguel Guelbey / Enrico Mela

Référence de publication: 2011089472/25.

(110099924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Salton S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 82.670.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081647/10.

(110091564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Salton S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 82.670.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081648/10.

(110091565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Saxonia International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.566.

—

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081649/9.

(110090610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**SBIL International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 93.614.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 03 juin 2011*

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur et président du conseil d'administration de la société est acceptée.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
SBIL INTERNATIONAL S.A.  
Robert REGGIORI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011081650/16.

(110090548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Schwedenkreuz Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 72.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081651/9.

(110091571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Second German Property Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.706.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081652/9.

(110091199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Securitec, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8361 Goetzingen, 16, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 154.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011081653/10.

(110091544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Town Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 137.017.

*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 3. Mai 2011*

Herr Oliver Patrick Walker, mit Berufanschrift in Laubisrütistrasse 28, CH-8712 Stäfa, scheidet als Verwaltungsratsmitglied zum 3. Mai 2011 aus.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Paul Ynze Thompson, mit Berufanschrift in Laubisrütistrasse 28, CH-8712 Stäfa ernannt.

Das Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Juni 2011.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2011081715/16.

(110090519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**SOLDEV, Soludec-Development, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.372.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 13 mai 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue le 13 mai 2011, a

- Désigné BDO AUDIT S.A., 2, Avenue Charles de Gaulle à L -1653 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises. Le mandat de 4 ans viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2015, validant les comptes annuels de 2014.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081671/12.

(110091279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

—  
L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.O.A. GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 24 février 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 146 du 31 mai 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 27 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2694 du 8 décembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Céline Bonvalet employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Bassem DAHER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettres recommandées aux actionnaires en date du 13 mai 2011.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 325.387 (trois cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-sept) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, 281.653 (deux cent quatre-vingt-un mille six cent cinquante-trois) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.086.935 Euros (dix millions quatre-vingt six mille neuf cent trente cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de 50.434.985 Euros (cinquante millions quatre cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt cinq Euros) à 60.521.920 Euros (soixante millions cinq cent vingt-et-un mille neuf cent vingt Euros) par l'émission de 65.077 (soixante cinq mille soixante dix-sept) actions d'une valeur nominale de 155 Euros (cent cinquante cinq Euros) chacune, assortie d'une prime d'émission globale de 23.753.105 Euros (vingt trois millions sept cent cinquante trois mille cent cinq Euros);

2) Souscription et libération des 65.077 (soixante cinq mille soixante dix-sept) actions nouvellement émises par apport en numéraire d'un montant total de 33.840.040 euros (trente-trois millions huit cent quarante mille quarante Euros) dont:

a. 10.086.935 Euros (dix millions quatre-vingt six mille neuf cent trente cinq Euros) seront alloués au capital social de la Société,

b. 23.753.105 Euros (vingt trois millions sept cent cinquante trois mille cent cinq Euros) seront alloués à la prime d'émission.

### 3) Modification subséquente des statuts

V.- Le Président expose ensuite que conformément à l'article 32-3 de la loi sur les sociétés commerciales, tous les actionnaires ont été invités à participer à l'augmentation de capital aux conditions fixées par le Conseil qui précisait également le nombre de droits irréductibles de chacun. Après la fin du délai fixé par le Conseil d'Administration pour exercer le droit de souscription, le Conseil d'Administration a ouvert la période au cours de laquelle les actionnaires ayant aussi émis le souhait de souscrire à titre réductible pouvaient libérer leur souscription à titre réductible.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.086.935 Euros (dix millions quatre-vingt six mille neuf cent trente cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de 50.434.985 Euros (cinquante millions quatre cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt cinq Euros) à 60.521.920 Euros (soixante millions cinq cent vingt-et-un mille neuf cent vingt Euros) par l'émission de 65.077 (soixante cinq mille soixante dix-sept) actions d'une valeur nominale de 155 Euros (cent cinquante cinq Euros) chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 23.753.105 Euros (vingt trois millions sept cent cinquante trois mille cent cinq Euros).

#### Souscription et Libération

Les 65.077 (soixante cinq mille soixante dix-sept) actions nouvelles sont souscrites comme suit par les actionnaires actuels ayant exercé leur droit de souscription à titre irréductible et réductible:

Nom	Prénom	nb actions	% actuel	actions irréductibles	actions réductibles
FINADEI		4 013	1,23	1 802	1289
MOULAYE	Lala	187	0,06	37	7
BASSEVILLE	Jacques	36	0,01	4	0
GRANGE	Brigitte	85	0,03	14	0
ROUKIA TRADING		1 625	0,50	325	0
AGORA HOLDING		1 463	0,45	366	118
SAGA		165	0,05	33	0
MONTEIL	Jean-François	190	0,06	37	0
DILET	Jacques	80	0,02	16	1
DOSSOU	Marie-Antoinette	166	0,05	33	0
OCHOUMARE	David	100	0,03	5	0
AXA ASSURANCES		4 061	1,25	812	0
BASAN LTD		2 015	0,62	403	0
DOUTREBENTE	Bruno	250	0,08	50	0
BALLY INVEST		402	0,12	80	15
S.M.P.H.		804	0,25	161	30
AZALAI SERVICES		1 244	0,38	249	47
BMCE		181 477	55,77	36 295	5378
BIO		6 724	2,07	3 475	283
AGBAHOUNGBA	Célestin	100	0,03	20	0
B.O.A. Bénin		125	0,04	25	0
FMO		16 337	5,02	3 267	0
DERREUMAUX	Paul	1 191	0,37	190	0
AKOUA BA		44 975	13,82	5 198	0
DOSSOU-AWORET	Samuel	11 874	3,65	2 375	0
CREIGNOU	Christine	100	0,03	20	0
FALL	Mor	128		25	0
SAIZONOU	Patrick	100	0,03	20	0
N'DAYE	Cheikh Tidiane	187		37	0
PROPARCO		12 490	3,84	2 498	0
PHILIPPE	Yannick	187	0,06	37	0
TOTAL				57 909	7 168

65 077

Les souscripteurs sont tous ici représentés par Madame Céline Bonvalet, prénommée, en vertu de procurations ci-annexées, à l'exception de Mme Marie-Antoinette DOSSOU et M. Samuel DOSSOU-AWORET pour lesquels Madame Céline BONVALET se porte fort et pour lesquels les bulletins de souscription restent annexés aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 33.840.040.- (trente-trois millions huit cent quarante mille quatre cents euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'Assemblée décide d'allouer:

- a) 10.086.935 Euros (dix millions quatre-vingt six mille neuf cent trente cinq Euros) au capital social de la Société, et
- b) 23.753.105 Euros (vingt trois millions sept cent cinquante trois mille cent cinq Euros) à la prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital social de 60.521.920 Euros (soixante millions cinq cent vingt-et-un mille neuf cent vingt Euros) représenté par 390.464 (trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-quatre) actions ayant une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) par action, entièrement libéré.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BONVALET, A. BRAQUET, B. DAHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2011. Relation: LAC/2011/24358. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011081215/124.

(110091674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

#### **Separim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.270.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081654/10.

(110091696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

#### **Sinochem Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.483.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

##### *Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «Sinochem Resources Luxembourg S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juin 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juin 2011. Relation: EAC/2011/8109.

- que la société «Sinochem Resources Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 148 483,

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2087 du 23 octobre 2009, au capital de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 20 juin 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 25 mai 2011 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au \*

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011088562/28.

(110099452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**SIAL Marketing G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 59.246.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081655/9.

(110091462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**TR International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.413.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 13 mai 2011*

L'assemblée générale décide de réélire tous les gérants en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Le conseil de gérance est composé comme suit:

1. Mr Gregor D. DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
2. Mr Tom A. LOESCH, avocat, demeurant 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, président
3. Mr Alain STEICHEN, avocat, demeurant 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg
4. Monsieur Stuart N. CORBIN, administrateur de sociétés, demeurant Aldgate House, 33, Aldgate High Street, London EC3N 1DL;
5. Monsieur Ken McCARTER, avocat, demeurant Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, CDN - M5K1 N2 Toronto, Ontario

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour TR International Finance Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2011088629/22.

(110099517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Ivesco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 95.608.

Im Jahre zweitausendelf, am vierten Mai.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft IVESCO S.A., mit Sitz zu L-5534 Remich, 17, rue Foascht, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Alphonse LENTZ aus Remich am 27. August 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 1045 vom 9. Oktober 2003, eingetragen im Handels-und Firmenregister unter der Nummer B 95.608.



Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Denise RISCH, Privatange stellte, wohnhaft zu Bad-Mondorf.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Guy BERNARD, Privatangestellter, wohnhaft zu Wecker.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Alfred LAUER, Arzt, wohnhaft zu D-66679 Losheim, Vierherrenwald 145,

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über die Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Remich nach Bad-Mondorf;
- Abänderung von Artikel 1, Absatz 3 der Statuten;
- Festlegung der Adresse der Gesellschaft;
- Erneuerung der abgelaufenen Mandate der Verwaltungsratsmitglieder;
- Erneuerung des abgelaufenen Mandats des Kommissars.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden einzelnen Punkt folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluß*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von Remich nach Bad-Mondorf zu verlegen.

*Zweiter Beschluß*

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 1, Absatz 3 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 1. Absatz 3.** Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mondorf-les-Bains."

*Dritter Beschluß*

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein festgelegt.

*Vierter Beschluß*

Die Generalversammlung beschliesst die abgelaufenen Mandate der Verwaltungsratsmitglieder zu erneuern, nämlich:

- Cordula LAUER, Krankenschwester, wohnhaft zu D-66679 Losheim, Vierherrenwald 145;
- Tim LAUER, Mediendesigner, wohnhaft zu D-50677 Köln, Ohmstrasse 36.
- Alfred LAUER, Arzt, wohnhaft zu D-66679 Losheim, Vierherrenwald 145.

*Fünfter Beschluß*

Die Generalversammlung beschliesst das abgelaufene Mandat des Kommissars zu erneuern, nämlich:

- Jürgen DETZEN, Krankenpfleger, wohnhaft zu D-66679 Losheim, Vierherrenwald 143.

*Sechster Beschluß*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2016 befindet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Bad-Mondorf in der Amtsstube. Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: RISCH, BERNARD, LAUER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2011. REM 2011/644. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081449/58.

(110090694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**SISA Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 152.644.

—  
EXTRAITIl résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2011 que:

- La démission de Norbert Becker comme gérant a été acceptée.
- Kindy Fritsch, administrateur de sociétés, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55 Boulevard de la Pétrusse, a été nommé gérant de la société.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011081657/15.

(110091311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Stratinvest Insurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.038.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011081684/12.

(110091008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**SL Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.362.

—  
*Extrait des décisions prises par l'Actionnaire Unique en date du 6 juin 2011*

En date du 6 juin 2011, l'Actionnaire Unique a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 18 mai 2011, de Monsieur Jeremy Brettell en qualité de membre et de Président du Conseil de Gérance.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour SL Fund Management SARL*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011081660/15.

(110090689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**SL Software\_Conult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 56.789.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 07. Juni 2011 Abgehalten am Gesellschaftssitz*

1. Herr Dr. Binder, Verwaltungsratsmitglied und Administrateur Délégué legt mit sofortiger Wirkung seine Mandate nieder.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied und Administrateur Délégué wählt die Versammlung Herrn Slobodan Vasic, geb. am 16.12.1974 in Novi Sad, Serbien, wohnhaft in Brace Tokin 008, 21000 Novi Sad, Serbien.

Er nimmt das Amt an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 weiter.

Die Versammlung

Référence de publication: 2011081661/14.

(110090586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Smeets Kinésithérapie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9708 Clervaux, 13, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 130.740.

---

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081662/9.

(110091301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Société Amancéenne de participation (SAP), Société Anonyme.**

Siège social: L-2143 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.271.

---

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Eric DE HAYNIN DE BRY, né le 23 octobre 1962, exerçant la profession de dirigeant de société, demeurant au 23 rue du faubourg Saint Denis, 75010 Paris, France,

ici représenté par Me Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour,

demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 18 mai 2011, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, qui prend la dénomination sociale de «Société Amancéenne de participation (SAP)» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune du siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique, ou qu'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre (appelé «administrateur unique») jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont

les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, la partie (ou les parties) se réfère(nt) aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire mille (100) actions comme suit:

- Monsieur Eric DE HAYNIN DE BRY, préqualifié, .....	100 actions
TOTAL: cent actions .....	100 actions

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (1.000,-EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant, pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Eric DE HAYNIN DE BRY, né le 23 octobre 1962 à Mulhouse, exerçant la profession de dirigeant de société, demeurant au 23 rue du faubourg Saint Denis, 75010 Paris (France).

3. La durée du mandat de l'administrateur unique sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

5. La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur unique.

6. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Veridice s.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154.843

7. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

8. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2143 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 mai 2011. Relation: RED/2011/1044. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Référence de publication: 2011079504/181.

(110088399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

---

**MILLA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.013.

L'an deux mille onze.

Le seize mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MILLA S.A., société de gestion de patrimoine familial", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.013, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 187 du 12 mars 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2008, publié par extrait au Mémorial C numéro 339 du 16 février 2009.

Le capital social est fixé à un million cent soixante-dix mille Euros (EUR 1.170.000,-) divisé en cent dix-sept mille (117.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153.141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153.141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Hans DE GRAAF, président du conseil d'administration, Monsieur David GIANNETTI et Monsieur Xavier SOULARD, ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Maria Santiago, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: EAC/2011/6742. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011081537/68.

(110090807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.821.722,08.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.584.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 1<sup>er</sup> mai 2011.*

En date du 1<sup>er</sup> mai 2011, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Richard Brekelmans

*Mandataire*

Référence de publication: 2011081950/16.

(110090872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Scarabeo Investment S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.913.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 7 juin 2011 que:

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De ce fait l'adresse professionnelle des Administrateurs est modifiée de la manière suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011081858/17.

(110090260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

---

**Sullivan & Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.094.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"BLUE ANGEL CHARITABLE TRUST", having its registered office at 26, New Street, St Helier, JE2 3RA Jersey (Channel Islands) acting by Bedell Trustees Limited,

represented by Mr Adrien COULOMBEL, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto annexed, sole Member of "Sullivan & Co. S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 124.094 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 1, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 573 of April 11, 2007, and whose the Articles of Incorporation have not been amended since the date of its incorporation:

(hereafter the Sole Member);

Such Sole Member, has requested the undersigned notary to state:



I.- that the Sole Member ("BLUE ANGEL CHARITABLE TRUST ") has decided to dissolve the Company with immediate effect;

II.- that the Sole Member assumes the role of liquidator of the Company;

III.- that the capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) fully paid up shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each;

IV.- that the Sole Member, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all the liabilities of the Company, including those hidden and unknown at the present time;

V.- that the Company be and hereby is liquidated;

VI.- that full discharge is granted to the managers of the Company for the accomplishment of their mandate up to this date; and

VII.- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at rue 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

«BLUE ANGEL CHARITABLE TRUST», ayant son siège social au 26, New Street St Helier, JE2 3RA Jersey (Channel Islands), agissant par Bedell Trustees Limited,

représentée par Monsieur Adrien COULOMBEL, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée,

associé unique de la société "Sullivan & Co. S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.094 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 573 du 11 avril 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la date de sa constitution:

(ci-après l'Associé Unique).

Lequel Associé Unique, agissant en cette qualité, a prié le notaire d'acter:

I.- que l'Associé Unique ("BLUE ANGEL CHARITABLE TRUST") a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

II.- que l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

III.- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, et toutes intégralement libérées;

IV.- que l'Associé Unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

V.- que la Société soit et est par le présent acte liquidée;

VI.- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandats jusqu'à ce jour; et

VII.- que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7251. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).  
Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011081642/77.

(110090710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Société Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.084.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégées, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011081668/11.

(110090767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Société Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.084.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés, dans leur version abrégées, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011081669/11.

(110090768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Lendis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 130.516.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 juin 2011*

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 10 juin 2011;
- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LENDIS S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011082033/18.

(110091482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Cipriani International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 63.839.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 juin 2011*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Claude SCHMITZ a démissionné en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 16 juin 2011;
- Monsieur Salvatore CERCHIONE, né à Napoli le 27 avril 1971, avec adresse professionnelle au 49 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur Gianluca d'AVANZO, né à Napoli le 13 février 1975, avec adresse professionnelle au 49 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Monsieur Mattia DANESE, né à Bari Ba le 20 octobre 1975, avec adresse pro-

fessionnelle au 49 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ont été nommés en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 16 juin 2011. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes pour l'année se terminant au 31 décembre 2011.

- Messieurs Arrigo CIPRIANI, Maurizio TONELLI et Giuseppe CIPRIANI ont été réélus en tant qu'administrateurs de la Société. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes pour l'année se terminant au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2011088766/23.

(110099223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Hansofal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 138.582.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2011 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Joseph WINANDY,

- COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouvel Administrateur en remplacement de M. Koen LOZIE:

- JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Pierre SCHILL

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011089448/23.

(110099927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**DKMN S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 78A, Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg E 4.503.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) Monsieur Weiten Steve, indépendant demeurant à L-8086 Bertrange, 78a, am Wenkel et
- 2) La société KWS S.C.I. ayant son siège social à L-8086 Bertrange, 78a am Wenkel, il a été convenu de dresser les statuts d'une société civile immobilière qu'ils entendent constituer entre eux comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** La société civile immobilière prend la dénomination DKMN S.C.I.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la construction, l'aménagement, la gestion, l'administration et la mise en valeur d'un ou de plusieurs immeubles, en dehors de toutes opérations commerciales ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts. Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Bertrange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

### **Titre II. - Capital - Apports - Parts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- €), divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

Il a été souscrit comme suit:

a) Monsieur Weiten Steve, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99
b) KWS S.C.I., préqualifiée, une part sociale . . . . .	<u>1</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à des non-associés (à l'exception des descendants en ligne directe) que moyennant l'agrément unanime des autres associés.

**Art. 7.** Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe des gérants, soit par la signature individuelle du gérant unique.

**Art. 9.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

**Art. 10.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associations, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

### **Titre IV. - Exercice social**

**Art. 12.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.

### **Titre V. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 13.** La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

**Art. 14.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 15.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Considération*

La présente société civile immobilière est à considérer comme société avec le but de gérer des biens immobiliers.

#### *Réunion des associés*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Weiten Steve, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

- 2) La société est engagée par la signature du gérant nommé.  
 3) Le siège social est fixé à L-8086 Bertrange, 78a am Wenkel.

Fait et dressé en triple à Bertrange, le 9 juin 2011.

S. Weiten / KWS S.C.I.

Gérant / Associée

Référence de publication: 2011081774/75.

(110089292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Northern Trust Global Services Limited, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.936.

Le bilan au 31 décembre 2010 de la société mère Northern Trust Global Services Limited a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

NORTHERN TRUST GLOBAL SERVICES LIMITED

Succursale de Luxembourg

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice President - Transfert Agency

Référence de publication: 2011082057/16.

(110091526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.279.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahr zweitausendundelf, den einunddreissigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtswohnsitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

erschien:

Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, eine unter luxemburgischem Recht gegründete société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, mit Amtssitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer B 114.787 (der „Alleinige Gesellschafter“), hier vertreten durch Maître Carole Winandy, maître en droit, mit Wohnsitz in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht vom 10. Mai 2011, die vom Bevollmächtigten und vom unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wird und der gegenwärtigen Urkunde angeheftet bleibt um zusammen einregistriert zu werden,

als Alleiniger Gesellschafter der Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care X S.à r.l., eine unter luxemburgischem Recht gegründete société à responsabilité limitée, mit Amtssitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer B 147.279, gegründet am 16. Juli 2009 durch eine von Notar Maître Jean-Joseph Wagner, obengenannt, aufgenommene Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations („Mémorial“) Nummer 1587 am 18. August 2009. Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Die Erscheinende erklärte und ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

A. Dass das gezeichnete Gesellschaftskapital sich derzeit auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500) beläuft, eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (€ 100) (die „Anteile“).

B. Dass der Alleinige Gesellschafter erklärt vollständige Kenntnis der Satzung und der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

C. Dass der Alleinige Gesellschafter der einzige Inhaber aller ausgegebenen Anteile der Gesellschaft ist und, dass der Alleinige Gesellschafter als einziger Inhaber der Anteile ausdrücklich erklärt die Gesellschaft auflösen und liquidieren zu wollen.

D. Dass der Alleinige Gesellschafter die Aktiva und Passiva der Gesellschaft anerkennt, die gesamten, zu dem Zeitpunkt dieser Urkunde bekannten und unbekannt, Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft übernimmt und, dass die

Liquidation der Gesellschaft unbeschadet abgeschlossen wird da der Alleinige Gesellschafter das gesamte Passiva übernimmt.

E. Dass das Gesellschafterregister der aufgelösten Gesellschaft gestrichen wird.

F. Dass der Alleinige Gesellschafter erklärt den Jahresabschluss der Gesellschaft für das Geschäftsjahr beginnend am 1. Januar 2011 und beendet als Resultat der Auflösung der Gesellschaft am obengenannten Datum anzunehmen.

G. Dass der Alleinige Gesellschafter beschliesst jedes Mitglied der Geschäftsführung und den Wirtschaftsprüfer aufgrund der guten Durchführung ihrer Pflichten vom 1. Januar 2011 bis zum Datum dieser Urkunde komplett zu entlasten.

H. Dass die gesamten Unterlagen und Dokumente der Gesellschaft während eines Zeitraums von mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz (4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg) aufbewahrt werden.

Der unterzeichnende Notar, der Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, daß auf Ersuchen der vorerwähnten Partei dieses Protokoll in Deutsch, gefolgt von einer englischen Übersetzung, abgefasst wurde und, dass im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung die deutsche Fassung vorrangig ist.

Niedergeschrieben in Luxemburg am oben angegebenen Tag.

Nach Verlesung dieses Dokuments in Anwesenheit der oben benannten Partei, hat der Bevollmächtigte gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

**Followed by the English translation of the foregoing text:**

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of the month of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS", a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 114.787 (the "Sole Unitholder"), represented by Me Carole Winandy, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal dated 10 May 2011 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together,

being the Sole Unitholder of and holding all the units in issue in "Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care X S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 147.279, incorporated by deed of Me Jean-Joseph Wagner on 16 July 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1587 of 18 August 2009. The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

A. That the subscribed share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) units with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "Units").

B. That the Sole Unitholder declares having full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

C. That the Sole Unitholder is the sole holder of all the Units in issue in the Company and that as Sole Unitholder thereof, declares explicitly to dissolve and liquidate the Company.

D. That the Sole Unitholder acknowledges the state of the Company's assets and liabilities, takes over all assets and assumes all liabilities of the dissolved Company known or unknown at the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Unitholder assumes all the liabilities.

E. That the unitholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

F. That the Sole Unitholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1st January 2011 and ended as a result of the dissolution of the Company at the date hereof.

G. That the Sole Unitholder decides to fully discharge each member of the board of managers and the auditor of the Company for the due performance of their duties up to the date hereof.

H. That the records and documents of the Company shall be kept for a period of at least five years at the former registered office (4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg) of the dissolved Company.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in German followed by an English translation; at the request of the appearing party, the German text shall prevail in case of any discrepancies between the German and the English texts.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing party, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Gezeichnet: C. WINANDY, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 6. Juni 2011. Relation: EAC/2011/7346. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011081634/92.

(110090756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Helioven One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.493.823,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.886.

—  
EXTRAIT

En date du 25 mai 2011, les transferts de parts sociales suivants ont été effectués:

- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership a transféré 1.212.796 parts sociales ordinaires de classe O-A, 1.212.796 parts sociales ordinaires de classe O-B, 1.212.796 parts sociales ordinaires de classe O-C, 1.212.796 parts sociales ordinaires de classe O-D, 1.212.796 parts sociales ordinaires de classe O-E, 695.714 parts sociales préférentielles de classe P-A, 695.714 parts sociales préférentielles de classe P-B, 695.714 parts sociales préférentielles de classe P-C, 695.714 parts sociales préférentielles de classe P-D et 695.714 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à Monsieur Anton Stumpf résidant à Am Tripser Wäldchen 6, 52511 Geilenkirchen.

- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership a transféré 1.265.436 parts sociales ordinaires de classe O-A, 1.265.436 parts sociales ordinaires de classe O-B, 1.265.436 parts sociales ordinaires de classe O-C, 1.265.436 parts sociales ordinaires de classe O-D, 1.265.436 parts sociales ordinaires de classe O-E, 725.910 parts sociales préférentielles de classe P-A, 725.910 parts sociales préférentielles de classe P-B, 725.910 parts sociales préférentielles de classe P-C, 725.910 parts sociales préférentielles de classe P-D et 725.910 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à Monsieur Anton Stumpf, prénommé.

- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership a transféré 438.254 parts sociales ordinaires de classe O-A, 438.254 parts sociales ordinaires de classe O-B, 438.254 parts sociales ordinaires de classe O-C, 438.254 parts sociales ordinaires de classe O-D, 438.254 parts sociales ordinaires de classe O-E, 251.402 parts sociales préférentielles de classe P-A, 251.402 parts sociales préférentielles de classe P-B, 251.402 parts sociales préférentielles de classe P-C, 251.402 parts sociales préférentielles de classe P-D et 251.402 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à Monsieur Anton Stumpf, prénommé et 816.378 parts sociales ordinaires de classe O-A, 816.378 parts sociales ordinaires de classe O-B, 816.378 parts sociales ordinaires de classe O-C, 816.378 parts sociales ordinaires de classe O-D, 816.378 parts sociales ordinaires de classe O-E, 468.310 parts sociales préférentielles de classe P-A, 468.310 parts sociales préférentielles de classe P-B, 468.310 parts sociales préférentielles de classe P-C, 468.310 parts sociales préférentielles de classe P-D et 468.310 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à la société Harms Vermögens AG, une société de droit allemand ayant son siège social à Heinrich-Heine-Strasse 24a, 52349 Düren, Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial de Düren sous le numéro HRB 4608 ("Harms Vermögens AG").

- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership a transféré 978.998 parts sociales ordinaires de classe O-A, 978.998 parts sociales ordinaires de classe O-B, 978.998 parts sociales ordinaires de classe O-C, 978.998 parts sociales ordinaires de classe O-D, 978.998 parts sociales ordinaires de classe O-E, 561.596 parts sociales préférentielles de classe P-A, 561.596 parts sociales préférentielles de classe P-B, 561.596 parts sociales préférentielles de classe P-C, 561.596 parts sociales préférentielles de classe P-D et 561.596 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à la société Harms Vermögens AG, susmentionnée.

En date du 2 juin 2011, les transferts de parts sociales suivants ont été effectués:

- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership a transféré 218.350 parts sociales ordinaires de classe O-A, 218.350 parts sociales ordinaires de classe O-B, 218.350 parts sociales ordinaires de classe O-C, 218.350 parts sociales ordinaires de classe O-D, 218.350 parts sociales ordinaires de classe O-E, 125.256 parts sociales préférentielles de classe P-A, 125.256 parts sociales préférentielles de classe P-B, 125.256 parts sociales préférentielles de classe P-C, 125.256 parts sociales préférentielles de classe P-D et 125.256 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à Monsieur Markus Dreihues résidant à Am Roland 22c, 40883 Ratingen.

- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership a transféré 407.794 parts sociales ordinaires de classe O-A, 407.794 parts sociales ordinaires de classe O-B, 407.794 parts sociales ordinaires de classe O-C, 407.794 parts sociales ordinaires de classe O-D, 407.794 parts sociales ordinaires de classe O-E, 233.928 parts sociales préférentielles de classe P-A, 233.928 parts sociales préférentielles de classe P-B, 233.928 parts sociales préférentielles de classe P-C, 233.928 parts sociales préférentielles de classe P-D et 233.928 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à Monsieur Markus Dreihues, prénommé.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011081811/57.

(110089970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

---

**Société Luxembourgeoise de Négoce International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 132.843.

---

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081670/10.

(110091210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Sopares, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.476.

---

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire en date du 7 juin 2011*

- Monsieur Eric DELEPLANQUE est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011081672/11.

(110091235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Sopaver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.958.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOPAVER S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2011081673/11.

(110091207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**TR International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.651.

---

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 13 mai 2011*

L'assemblée générale décide de réélire tous les gérants en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Le conseil de gérance est composé comme suit:

1. Mr Gregor D. DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
2. Mr Tom A. LOESCH, avocat, demeurant 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, président
3. Mr Alain STEICHEN, avocat, demeurant 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg
4. Monsieur Stuart N. CORBIN, administrateur de sociétés, demeurant Aldgate House, 33, Aldgate High Street, London EC3N 1DL;
5. Monsieur Ken McCARTER, avocat, demeurant Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, CDN - M5K1 N2 Toronto, Ontario

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg.

Pour TR International Holdings Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011088631/22.

(110099519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Bois du Cerf Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.093.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le treize Mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

François MAURON résidant au 213B Ponggol Seventeenth Avenue, Singapour 829725,

ici représentée par Melle Séverine Desnos, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 7 Mai 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BOIS DU CERF PROPERTY S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,-(trente-et-un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,-(un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 Mai 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne

sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> lundi du mois d'Avril à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 Décembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un Décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur François Mauron, résidant au 213B Ponggol Seventeenth Avenue, Singapour 829725. Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,-(sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur François Mauron, administrateur de sociétés, né le 29 Juin 1972 à Genève (Suisse), résidant au 213B Ponggol Seventeenth Avenue, Singapour 829725.

2. Monsieur Adrien Rollé, administrateur de sociétés, né le 21 Août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, avenue de Longwy

3. Mademoiselle Séverine Desnos, employée privé, né le 17 Avril 1973 à Flers (France), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Monsieur Adrien ROLLE est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

##### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, R.C.S. 43.298 section B.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Follows the English version of the preceding text:**

In the year two thousand eleven on the thirteenth day of May.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

François MAURON, residing at 213B Ponggol Seventeenth Avenue, Singapour 829725,

duly represented by Ms Séverine Desnos, with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, by virtue of a proxy dated May 7, 2011

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of "BOIS DU CERF PROPERTY S.A."

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.(thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.-(ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.-(one Million Euro) to be divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.-(ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on May 13, 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### **General meeting**

**Art. 14.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1<sup>st</sup> Monday of the month of April at 10.30 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> of each year and ends on December 31<sup>st</sup> of the following year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

#### **General disposition**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and Payment*

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder François MAURON, residing at 213B Ponggol Seventeenth Avenue, Singapour 829725. The shares have been paid up in cash for 25 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750.-(seven thousand seven hundred fifty Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

85728

*First resolution*

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr François Mauron, director of companies, born on June 29, 1972 in Geneva (Switzerland), residing at 213B Ponggol Seventeenth Avenue, Singapour 829725;

2. Mr Adrien Rollé, director of companies, born on August 21, 1975 in Liège (Belgique), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Mrs Séverine Desnos, private employee, born on April 17, 1973 in Flers (France), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

Mr Adrien ROLLE has been elected as chairman of the board of directors.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., having its registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg B 43.298.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: S. Desnos, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 mai 2011. Relation: RED/2011/1020. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074854/396.

(110082865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

---

**TransEuropean Property Holdings (Luxembourg), Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/06/2011.

Référence de publication: 2011090199/10.

(110100274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Weda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8715 Everlange, 6, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 117.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011090213/10.

(110100247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.